

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE JAUNE « VENTS VIOLENTS »

Laon, le 1^{er} novembre 2023

Le département de l'Aisne a été placé en vigilance jaune « vents violents » par Météo France pour la journée du 2 novembre 2023 - 03h00, jusqu'au 2 novembre 2023 - 18h00, dans le cadre du passage de la tempête Ciaran. Le pic de l'évènement est prévu dans la matinée et en milieu de journée. De fortes rafales de vents pouvant aller jusqu'à 100 km/h sont attendues.

Les services de l'État sont pleinement mobilisés pour assurer la sécurité des populations. Les collectivités territoriales ont été contactées pour prendre toutes les dispositions nécessaires de mise en sécurité des bâtiments et lieux publics et des personnes.

Les capacités des services de secours à la personne, en particulier du SDIS, et des services de réparation des réseaux électriques et de télécoms sont renforcés en conséquence.

Une vigilance particulière sera accordée aux conditions de circulations routières et autoroutières.

La SNCF a annoncé une interruption totale du trafic TER Hauts-de-France pour ce jeudi 2 novembre 2023, y compris dans le département de l'Aisne.

Thomas Campeaux, préfet de l'Aisne, demande à toutes les personnes à faire preuve de vigilance et de prudence, et rappelle les messages suivants :

- En période de rafales de vent, restez chez vous autant que possible et redoublez de prudence si vous devez absolument sortir. Privilégiez le télétravail si vous le pouvez ;
- Prenez garde aux chutes d'arbres (les sols étant très humides) et d'objets, ne vous promenez pas en forêt :
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent et susceptibles d'être endommagés, en particulier dans les campings et sur les terrasses;
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol;
- Protégez votre logement et vos biens exposés au vent ;
- Fermez les portes et les volets, débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision;
- Restez attentif avec les enfants et les personnes âgées ;
- Évitez toute activité sportive extérieure ;
- Sur la route, limitez vos déplacements et votre vitesse, en particulier si votre véhicule ou votre attelage est sensible aux effets du vent;
- Tenez-vous informé auprès des autorités via la communication institutionnelle et des médias.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Préfet de l'Aisne

Tél.: 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69 Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr.

2, rue Paul Doumer - CS 20656





